

742

Domaine public

Ni Calvin, ni Capoue

Comment, à la veille d'une double votation fédérale importante, s'offrir encore le luxe de nuances? Les urnes sont ouvertes, rien ne va plus. Nous voilà au stade du oui ou du non. Finis les ouais, les non mais et autres fines bouches à la mode vaudoise-normande.

Il paraît même qu'au point où nous en sommes, l'efficacité dans la communication ne passe plus par la simplification éclairante, mais va carrément jusqu'à exiger une réduction à l'alternative manichéiste, au schéma noir/blanc. Oui ou non, ami ou ennemi. A chacun de reconnaître le sien.

Plus vite dit que fait. Car la démagogie préélectorale, poussée au degré de ces dernières semaines, finit par donner des envies de déviance, c'est-à-dire de centrisme. Entendons-nous bien: l'équipe de DP in corpore (fait rare et donc à signaler) soutient les deux «initiatives énergétiques», avec une discrète préférence pour la seconde, celle qui ne parle pas de démantèlement, mais de construction et d'avenir.

Ce faisant, nous nous plaçons dans la perspective d'un futur vivable, aussi éloigné du rationnement autoritaire que de l'encouragement au gaspillage. Car nous refusons de croire que c'est ou bien, ou bien. Bricoleuse comme elle est, la Suisse serait dans le cas de s'arranger pour éviter le retour à la bougie comme le passage à l'absolument tout électrique, même sans article constitutionnel fondant une politique énergétique digne de ce nom. Mais il paraît plus raisonnable de ne pas tenter l'improvisation.

Loin du rationnement autoritaire, disions-nous. Mais à force d'entendre parler de pénurie, préten-

nement organisée par les uns et brandie par les autres, on trouve la dose d'optimisme chichement calculée. Comme si la foi en l'homme avait été pesée, et trouvée bien légère.

Plus fort qu'eux: les fournisseurs d'énergie se révèlent incapables d'imaginer que les usagers puissent se modérer et sachent économiser. Tous des clients voraces qui ne songeraient qu'à se gaver; incorrigibles, sauf par des mesures d'une implacable austérité.

Les électriciens et autres vendeurs d'énergie, qui se posent par ailleurs volontiers comme les grands défenseurs des libertés et responsabilités individuelles, oublient une chose. De même qu'il n'a rien à faire au supermarché pour faire la morale aux consommateurs, Calvin n'a pas à surveiller le «comportement énergétique» des citoyens. Les choix de l'acheteur ou de l'utilisateur sont affaires de (prise de) conscience individuelle — et tant pis pour le grand frère qui voudrait s'en mêler.

Mais refuser Calvin n'implique pas de se vautrer à Capoue. Même si la voie du gaspillage est plus facile, et même si les transports privés s'avèrent souvent très commodés. Or les exemples abondent, d'entreprises et de personnes prêtes à remonter le courant; elles ont déjà revu leur budget-énergie, dans la mesure où elles peuvent maîtriser leurs besoins (en réglant le chauffage par exemple, tout bêtement). Toutes ces initiatives individuelles démontrent bien que les incitations au gaspillage des vendeurs d'énergie ne sont que plate flatterie à une clientèle de plus en plus hésitante.

Ni Calvin, ni Capoue. C'est justement pour éviter le premier et son austérité sans tomber dans les «délices» de la grande dilapidation qu'il nous faut une politique de l'énergie. Seule solution, en définitive médiane, permettant d'échapper aux dictateurs de la pénurie comme aux faux prophètes de la surconsommation.

Y. J.

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 742 13 septembre 1984

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 55 francs
Vingt-et-unième année

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021/22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Marcel Burri
Jean-Daniel Delley
André Gavillet
Yvette Jaggi
Pierre Lehmann
Charles-F. Pochon

Points de vue:
Hélène Bezençon
Jeanlouis Cornuz
Gil Stauffer

Ces chers clients qui consomment et qui votent aussi

Petite chronique de la propagande énergétique (suite, cf. DP 741). Difficile de donner d'ores et déjà des chiffres, mais la campagne d'opposition aux initiatives énergétiques doit battre des records. Le déferlement de brochures en tous genres, d'annonces payantes dans les journaux (et jusque dans les plus petits), de lettres circulaires «personnalisées», de lettres de lecteurs bien intentionnées, atteint certainement une ampleur que n'avait même pas la campagne menée par les banques à l'occasion de la dernière consultation populaire. C'est tout dire. Il y a là, depuis une dizaine de jours, au moment où les milieux pronucléaires ont fait donner la garde, une extraordinaire démonstration de puissance (payée par tous les contribuables-consommateurs d'électricité, quelles que soient leurs intentions de vote) qui devra être analysée, indépendamment de l'issue du scrutin. Ci-dessous, un petit exemple de ce que peut faire une société productrice d'électricité pour «toucher» ses clients. Lettre jointe à la facture mensuelle par la Société romande d'électricité (en annexe, le texte des deux initiatives):

Société Romande d'Electricité

Société Electrique Vevey-Montreux

Société des Forces Motrices de la Grande-Eau

Clarens, août 1984

Deux initiatives populaires relatives à l'énergie électrique seront soumises au vote des citoyennes et citoyens de notre pays le 23 septembre prochain.

L'une s'intitule "**Pour un avenir sans nouvelles centrales atomiques**" et l'autre "**Pour un approvisionnement en énergie sûr, économique et respectueux de l'environnement**".

Responsables de votre approvisionnement permanent en électricité nos sociétés vous invitent à lire attentivement ces deux initiatives et à en mesurer la portée économique et sociale pour votre avenir.

La première exclut le remplacement des centrales atomiques actuellement en service, ce qui privera à un moment donné la Suisse du 30 % de l'électricité disponible actuellement.

La deuxième, séduisante par son titre ambigu, propose d'introduire dans la Constitution un impôt supplémentaire sur l'énergie, une centralisation au niveau de la Confédération et une interdiction pure et simple de construire de nouvelles centrales électriques importantes qu'elles soient au charbon, hydrauliques, atomiques ou de toute autre nature.

Est-ce ce que vous voulez ?

Votre réponse dans l'urne déterminera votre avenir.

La Direction

Un dépôt... quel dépôt?

La CEDRA a déposé sa requête pour des «sondages» à Ollon. La commune a fait opposition et la CEDRA, maintenant, répond aux oppositions. On en est là. La lecture de cette duplique est fastidieuse, comme la plupart des textes concernant ce problème.

On y pique pourtant quelques fleurs. Question déchets, d'abord: la commune se plaignait du flou de la définition des déchets qui aboutiraient dans la future éventuelle caverne. La CEDRA persiste et signe. Page 19: «Les termes déchets de faible activité et déchets de moyenne activité ont leur origine dans la manipulation de substances actives. On les utilise encore sans définition exacte. La CEDRA, comme d'autres dans le domaine de déchets radioactifs, vise à une définition essentielle, convenable à un dépôt final. On part du dépôt et fixe les critères concernant les déchets à l'aide des analyses de sécurité: on définit les déchets qui peuvent être déposés dans un site spécifique en déterminant les barrières techniques et géologiques et l'ensemble des exigences de sécurité de ce site.»

Bon, d'accord, comme pensée ça n'est pas très lumineux. Il doit régner une certaine confusion dans le cerveau qui vient affirmer que «les termes déchets de faible activité... etc... ont leur origine dans la manipulation de substances». Admettons que l'auteur a voulu dire: les catégories de déchets, etc... Mais passons et en clair cela veut dire qu'on va d'abord voir la qualité du site et, ensuite, décider de la toxicité des déchets qu'on y enfouira. Sans même prendre l'engagement formel de n'y jamais entreposer de déchets hautement radioactifs; il est seulement dit: «On ne prévoit pas de déposer des déchets vitrifiés dans un dépôt de type

B.» (Type d'Ollon.) Mais, sait-on jamais: des fois que la qualité serait excellente...?

Donc il s'agit bien de la situation que nous avons dénoncée ici même. Imaginez l'industriel qui introduit une demande de permis de construction pour une usine en refusant de révéler ce qu'il compte y fabriquer. On verra, suivant la conjoncture, des pâtes alimentaires, des explosifs, des moteurs d'avion ou des engrais chimiques. Essayez donc de faire une telle demande dans ce pays où il est interdit d'ouvrir une fenêtre dans une façade sans autorisation officielle.

En ce qui concerne le choix du site, la CEDRA couche sur ses positions. La preuve en est que ses estimations et celles des géologues de la Confédération sont identiques. Pour le démontrer, on a droit à un tableau (pp. 16 et 17) où chacun peut voir la concordance de ces estimations. Mais il manque un petit détail à ce tableau: ce sont les dates qui n'apparaissent que discrètement dans le texte. Chacun peut alors voir que les estimations de la CEDRA sont postérieures à celles des géologues d'environ une année. C'est pas sorcier de se mettre d'accord avec ses experts, quand on connaît leur avis... D. Rigassi avait trouvé, lui, que le site d'Ollon n'était pas le meilleur en utilisant les estimations de la CEDRA elle-même, mais avec un peu plus de rigueur, en remplaçant les estimations par des notes. Faisant fi de «toute base scientifique» on lui reproche d'avoir additionné «des pommes et des poires». C'est curieux tout de même cette démarche qui est parfaitement sérieuse quand c'est la CEDRA qui la suit et dépourvue de toute base scientifique quand c'est quelqu'un d'autre qui arrive à un résultat différent...

LA LEÇON DU NORD-OUEST

On pourrait reprendre la démonstration à propos de la géologie du site. La CEDRA sait. Ses rap-

ports «montrent les faits sous leur vrai jour. (...) Il est inutile de discuter la différence entre les diverses hypothèses géologiques. Etc...». La CEDRA tenait rigoureusement les mêmes propos quand des géologues lui proposaient de modifier sa campagne de forage du nord-ouest de la Suisse. Les forages ont pourtant prouvé que ces géologues avaient raison: la leçon n'a servi à rien.

Et puis, il y a ceci, p. 44: «C'est un des éléments caractéristiques de la démocratie, que la minorité doive se conformer à la majorité.» Voilà qui ressemble plutôt à une dictature de la majorité. Aux antipodes du «consensus» helvétique.

DÉMOCRATIE

Rogne sous la Coupole

Il y a des rognés et des grognés qui ont la vie dure. On se souvient certainement des difficultés faites par les milieux conservateurs à l'élection au Tribunal fédéral de Martin Schubarth. Ce dernier, tout juge fédéral qu'il soit enfin, est toujours sous la haute surveillance de quelques parlementaires de droite qui n'ont pas avalé leur défaite.

Dernier épisode du règlement de compte. Avant les vacances d'été, le conseiller national, libéral et neuchâtelois, Jeanneret saute en l'air en lisant «L'Illustré». Au sommaire, une interview du juge honni, abordant qui plus est le thème délicat de la consommation de drogue. Lecture attentive et sélection de passages «critiquables».

Le 12 juin dernier, dénonciation du scandale sous la forme d'une «question ordinaire», demandant au Conseil fédéral de prendre position. A la clef, une petite liste de mots prononcés par Martin Schubarth:

«La pénalisation de la consommation du cannabis est une erreur»...

«... Parallèlement à une décriminalisation du haschich, on devrait tendre à durcir la législation concernant alcool et tabac.»

Nous en passons, pour en arriver à une vigoureuse conclusion, jetant l'anathème sur le juge fédéral: «Chacun sait que le haschich est bel et bien un tremplin vers les drogues dures. Le Ministère public fédéral vient d'ailleurs d'en rappeler les effets nocifs.» On admirera la remarquable concision d'une démonstration qui fait en quatre lignes la synthèse d'un sujet qui divise les experts depuis des années.

Mais le parlementaire n'en reste pas là. Et c'est bien sûr dans les deux phrases suivantes qu'il livre le fond de sa pensée: «De tels propos ne sont peut-être pas étonnants de la part d'un juge fédéral dont la candidature avait été, en septembre 1982, fort contestée par ceux qui le connaissaient. Ils sont par contre étonnants quand on sait que le Tribunal fédéral est soit-disant surchargé et que ses membres ne devraient pas avoir le loisir de se prêter à de telles interviews.» Et la rogne de repartir pour un tour.

Le conseiller national Jeanneret n'attendait en réalité pas de réponse. Il n'en a pas eu, le Conseil fédéral se bornant à le renvoyer à un rapport de la Commission fédérale des stupéfiants et protestant pour le reste qu'il ne lui «incombait pas d'émettre un avis au sujet de déclarations faites à la presse par un juge fédéral».

Le temps précieux de l'interpellateur, le temps précieux des collaborateurs mobilisés pour une réponse de pure forme, tout cela dûment dactylographié, multicopié, distribué. A propos de surcharge...

MOTS DE PASSE

Révolution

Comme chacun sait
la terre ne tourne pas
rond.

Hélène Bezençon

La bombe Hafner

Des centaines de milliers de francs distribués par le Conseil exécutif bernois, à sa guise, sans contrôle public d'affectations qui se révèlent manifestement «orientées» politiquement. C'est la bombe Hafner, du nom de son père, Rudolf Hafner, contrôleur cantonal des Finances, mise à feu à la fin du mois d'août, sous la forme d'un document de vingt-deux pages distribué à tous les députés au Grand Conseil. Tout cela est déjà du domaine public; mais il faut bien voir les tenants et aboutissants de ce scandale.

Les autorités bernoises ne sont pas habituées à une critique publique de leur gestion. Et le Grand Conseil, fort sage, se chargeant lui-même de faire taire les quelques députés dérangeants, est tout à fait au même diapason que le pouvoir exécutif cantonal. Ce qui explique peut-être certaines mauvaises habitudes... du point de vue du fonctionnement de la démocratie bien entendu. D'où aussi de premières réactions officielles très brutales. Mais les faits semblent incontestables. Des photocopies commencent à être diffusées révélant l'ampleur des «fuites» financières. Du pain sur la planche pour la commission parlementaire chargée d'ores et déjà d'estimer l'ampleur des dégâts et de vérifier le bien-fondé de la démonstration de Rudolf Hafner. A vrai dire, on voit mal de quelle façon le gouvernement bernois pourra remonter la pente, sans un «mea culpa» en bonne et due forme. Impossible aujourd'hui d'étouffer une affaire qui a fait l'objet de développements incendiaires dans la presse de tous bords. Ainsi, Mario Cortesi, dans le journal gratuit «Biel-Bienne» (5/6.9.) n'y va-t-il par exemple pas avec le dos de la cuiller — citons quelques lignes d'un texte vengeur intitulé «On tombe sur les petits, laissera-t-on courir les gros?»:

Lorsqu'on examine les nombreux paiements du Gouvernement sous l'étrange rubrique «Impré-

vus», on va d'un étonnement à l'autre. Quand on connaît les besoins financiers urgents de certaines institutions biennoises (par exemple du Festival d'échecs, déficitaire, mais important) qui seraient bien heureuses de toucher quelque argent supplémentaire prélevé sur les fonds de la SEVA, on constate avec surprise (et avec indignation) que la (riche) paroisse, la (riche) caisse communale et les «Ortsverein» de Steffisburg ont touché plus de 100 000 francs sans la moindre justification. Commentaire du réviseur: «A première vue, on pourrait être surpris de la manne abondante qui se déverse sur les habitants de Steffisburg.» Mais non pas à «seconde vue»: le directeur cantonal de la Police, chargé de la distribution, habite précisément cette commune!

Comme l'indique l'abréviation SEVA, l'argent de cette loterie devrait être principalement consacré à la protection des lacs, à la propagande touristique et à la création de postes de travail. En 1981 déjà, le Contrôle des Finances constatait qu'on était sans doute loin du compte: quand il demanda à la direction de la Police de pouvoir jeter un coup d'œil dans les dossiers, il fut remis à l'ordre par la déclaration péremptoire suivante: «L'argent de la SEVA est beaucoup trop explosif, politiquement, pour que nous laissions le Contrôle des Finances y jeter les yeux.» (...)

Enfin: le fait que certains partis, notamment l'Union démocratique du centre (UDC), aient été aidés financièrement lors de campagnes électorales, que le Gouvernement se soit donc engagé politiquement de manière unilatérale, est contraire à tous les principes démocratiques.

Quant au fait que le Gouvernement ait versé sans le moindre décompte quelques dizaines de milliers de francs dans la caisse du mouvement antiséparatiste «Force démocratique», le contrôleur des Finances le commente comme suit: «Il est généralement connu que le Conseil exécutif veille à la défense de ses intérêts dans le Jura bernois. Cependant, en matière de droit public, le financement de l'organisation de combat contre le nouveau canton du Jura doit être considéré comme une entreprise fort ris-

quée. On doit se demander si cette manière d'agir est favorable au processus démocratique de la formation de l'opinion et à la coexistence pacifique. En tout cas, le Conseil exécutif ne peut se fonder sur aucune base légale.»

Bref, quand on constate que, entre autres, l'honorable Association du commerce et de l'industrie compte parmi les bénéficiaires peu regardants de cette manne distribuée à bien plaisir, tout laisse à penser que la bombe Hafner pourrait être aussi une bombe à retardement. Avec, en perspective, des règlements de comptes qui marqueront la vie politique bernoise pour longtemps.

Et tant que des éclaircissements officiels complets et convaincants feront défaut, on pourra tout dire, tout supposer, tout laisser entendre. Le règne de la rumeur. Voici déjà que court le bruit que le contrôleur des Finances en question est anthroposophe et que ceci expliquerait d'une certaine manière cela! Cherche-t-on à disqualifier Rudolf Hafner? On sait que les Bernois n'aiment pas les marginaux, on l'a vu dans le passé avec les anabaptistes...

D'AUTRES LARGESSES

Mais le plus intéressant et le plus crucial reste à découvrir. Combien de caisses semblables dans le canton de Berne, et ailleurs aussi en Suisse?

Pour citer un exemple anodin: la distribution des bénéfiques de la «Feuille officielle» du district d'Aarberg a permis de verser 800 francs à l'Association bernoise du tourisme pédestre. Une bonne chose, direz-vous; certes, mais quel est le contrôle public de beaucoup de «libéralités» du même genre? Combien de campagnes électorales ou d'offensives menées contre des référendums prennent leur vitesse de croisière grâce à des fonds que nous nommerons para-publics?

Qu'on est loin de la réalisation du vœu du ministre Cavour (1810-1861) qui proclamait que les fonds de l'Etat doivent être conservés dans une caisse de verre!

Un poids lourd face à Publicitas

La nouvelle a passé presque inaperçue: des grands journaux, assurant eux-mêmes les contacts avec les annonceurs, viennent de transformer la «communauté d'intérêts» (GEZ) qui les rassemblait en une association organisée corporativement (abréviation allemande: VSEZ).

Difficile de dire dès aujourd'hui si le paysage de la presse suisse sera modifié en profondeur par l'émergence de cette nouvelle force sur le marché très tendu de la manne publicitaire; mais au moment où les «supports» médiatiques ont tendance à se multiplier — voyez l'émergence des radios locales, l'avènement prochain de nouveaux débouchés pour les annonceurs sur les petits écrans — voilà en tout cas une épine dans le pied de Publicitas qui domine le secteur sans concurrence sérieuse depuis des années. On attend avec intérêt la contre-offensive qui ne manquera pas de se profiler, avec toutes les conséquences imaginables pour la presse traditionnelle qui a accepté, pour survivre, depuis belle lurette une dépendance quasi absolue à l'égard de la publicité.

Côté tirages, la nouvelle association fait le poids, c'est le moins que l'on puisse dire: unissent leurs forces le «Blick», la «Neue Zürcher Zeitung», le «Tages Anzeiger» et la «Berne Zeitung», c'est-à-dire quatre des principaux quotidiens du pays, en tout quelque 875 000 exemplaires et un nombre de lecteurs en proportion, flanqués d'autres journaux ayant une forte implantation régionale, dont un seul, les «Freiburger Nachrichten», paraît dans un canton romand. Cela signifie que les vagues que ne manquera pas de provoquer la nouvelle revue n'atteindront la Suisse romande que progressivement — il faut se rappeler en effet que, de ce côté-ci de la Sarine ainsi que dans la partie francophone

du canton de Berne, tous les quotidiens ont affirmé, totalement ou en tout cas partiellement l'acquisition de leur indispensable publicité à une des trois principales agences (voir encadré) qui donnent le ton à l'Association suisse d'agences suisses de publicité (AASP).

En Suisse, l'affermage de la publicité dans la presse remonte à 1870; la maison Hesenstein et Vogler (aujourd'hui Publicitas) a été la première à s'y intéresser (début en Allemagne: 1840). C'est

LA PRESSE ROMANDE ET SES RÉGIES

«La Suisse», «Tribune de Genève», «24 Heures», «Le Matin», «Journal et Feuille d'Avis de Vevey-Riviera», «Journal d'Yverdon», «La Liberté», «Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais», «Walliser Volksfreund», «Le Pays», «Le Démocrate», «Journal du Jura/Tribune Jurassienne», «Bieler Tagblatt».

Orell Fussli (ofa):

«Nouvelle Revue de Lausanne», «Gazette de Lausanne», «Walliser Bote» (partiellement), «L'Est Vaudois».

Annonces Suisses (assa):

«Journal de Genève», «Le Courrier», «L'Impartial», «Feuille d'Avis de Neuchâtel-L'Express».

Régie directe:

«Freiburger Nachrichten».

une des précisions historiques que l'on peut trouver dans une brochure qui date déjà, mais qui reste intéressante, publiée en 1937 par la Commission fédérale d'étude des prix, «Les tarifs des annonces de journaux». Curieux de noter que ce même opuscule rapporte qu'à l'époque, Publicitas, Orell Füssli et Annonces Suisses affirmaient être en défi-

cit. Même si Publicitas pousse la discrétion sur l'état de ses affaires à des limites extrêmes, on sait aujourd'hui que le temps des pertes est bien révolu et que cette multinationale est très prospère.

Des affaires si juteuses même que la Commission des cartels a été amenée à s'occuper, elle, du marché des annonces et de l'affermage de la publicité au début des années septante. Un travail de longue haleine pour conclure que si les membres de l'AASP, et Publicitas en particulier occupaient bien une position dominante sur le marché, l'enquête n'avait pas révélé d'usages abusifs de cette position de force.

Les commissaires devront-ils remettre leur ouvrage sur le métier? Ce sont en tout cas des faits bien troublants que révélait le 24 mai dernier le quotidien bâlois «Basler Zeitung» (lui-même lié avec Publicitas!); depuis le début mai, Publicitas boycottait le principal quotidien lucernois, les «Luzerner Neuste Nachrichten», et favorisait systématiquement les deux autres quotidiens locaux, le «Vaterland» et le «Luzerner Tagblatt» (groupe Tandem). Abus ou pas abus? Si oui, le laisser-faire de la Commission des cartels pourrait-il faire, en quelque sorte, jurisprudence? Et dans ce cas, Publicitas aurait-il les coudées franches pour changer les données de certains jeux locaux délicats et peser ainsi directement sur l'avenir des quotidiens concernés? On songe particulièrement à la situation genevoise où Publicitas domine financièrement la «Tribune de Genève» et gère sa publicité... tout en monnayant les mêmes services à «La Suisse». Il y a là une gestion de portefeuilles publicitaires qui ne doit déjà pas être triste à l'heure actuelle, mais qui pourrait encore se corser à la lumière des expériences lucernoises. Et quelle sera la réponse de Publicitas à la dénonciation, pour la fin de l'année, du contrat qui le liait aux quotidiens de Baden, le «Badener Tagblatt» et l'«Aargauer Volksblatt». A suivre, autant que faire se peut!

Trente-cinq ans pour organiser les économies d'électricité et passer aux énergies renouvelables!

«Entreprise romande», dans sa livraison datée du 31 août 1984, publie un texte de Victor Lasserre qui reprend des passages d'un article paru sous mon nom dans le n° 739 de «Domaine Public» et les interprète à sa manière.

Dans une certaine mesure l'attention soutenue que Victor Lasserre porte à «Domaine Public» est réconfortante. Manifestement il estime nécessaire de prendre connaissance des analyses que j'ai l'occasion de développer dans cet hebdomadaire. Mais en les présentant ensuite de manière tronquée et en adjoignant ses propres interprétations à des morceaux d'article privés du contexte qui les étaye, il donne une image faussée de ce que j'ai dit.

L'énergie nucléaire n'est pas renouvelable et ne sera disponible que pendant une durée très limitée. Victor Lasserre semble me reprocher de ne pas préciser la date de la fin de l'électricité nucléaire. Personne ne le peut. En effet, cette fin peut aussi être précipitée par des raisons économiques. La semaine dernière le plus gros producteur d'électricité américain, TVA, a encore abandonné quatre centrales nucléaires en construction dans lesquelles il avait investi 2,7 milliards de dollars. En France l'EDF est endettée à raison de 189 milliards de nouveaux francs dont 44% en devises et cela à cause de son programme nucléaire excessif. Cet endettement, selon le «Financial Times» du 3 juillet 1984, va lui causer des difficultés de plus en plus grandes.

A LA FIN DU NUCLÉAIRE

Et Victor Lasserre pose la question: à quoi bon interdire le nucléaire puisqu'il va disparaître de lui-

même; pourquoi provoquer ainsi une pénurie pour parer à une pénurie éventuelle?

Les initiatives proposent de renoncer au nucléaire une fois que les centrales nucléaires actuelles, y compris Leibstadt, seront mises hors service. En faisant confiance au bon fonctionnement de ces centrales, les initiatives admettent donc qu'il y aura de l'électricité nucléaire jusqu'en 2020 environ. D'ici là (35 ans) nous avons le temps de mettre en valeur le potentiel d'économies d'électricité (à confort égal) dont nous disposons, lequel représente un bon quart de notre consommation; nous pourrons aussi mettre en valeur les énergies renouvelables et indigènes, largement sous-exploitées et améliorer les rendements. La Suisse pourra ainsi en l'an 2020 rester un pays exportateur d'électricité sans aucune centrale nucléaire sur son sol et sans diminution ni de son confort, ni de sa productivité.

EVITER UNE PÉNURIE

Si, à l'opposé, nous continuons d'investir des milliards dans le nucléaire, nous serons contraints, comme EDF en France, de continuer la promotion de vente de la marchandise électricité dans l'espoir, à mon avis trompeur, de rentabiliser cet investissement. Cela est incompatible avec une politique d'économie d'électricité. De plus, cela coûtera très cher et ne laissera guère d'argent disponible pour entreprendre les seules mesures capables d'éviter la pénurie à terme: mise en valeur du potentiel d'économies et promotion des ressources indigènes et renouvelables qui seront de toutes manières, et quel que soit le résultat de la votation du 23 septembre, les seules dont nous pourrons disposer d'ici quelques décennies. Il y a donc d'excellentes

raisons pour mettre un frein au nucléaire. Non pas pour provoquer une pénurie mais, au contraire, pour l'éviter.

Victor Lasserre veut me mettre en opposition avec les chercheurs, ingénieurs et techniciens qui tentent de résoudre le problème de la fusion. Effectivement je n'ai connaissance d'aucune démonstration tendant à rendre crédible que la fusion puisse être opérationnelle dans un avenir prévisible. Je sais par contre que les centrales de fusion qui hantent l'imagination des chercheurs sont énormes, d'une puissance de l'ordre de cinq fois celle de Leibstadt. Je sais aussi que ces centrales, si elles s'avéraient réalisables, poseraient des problèmes de pollution radioactive, de sécurité, de démantèlement. Ce n'est pas du tout l'énergie propre, sûre, illimitée, que l'on fait miroiter. Mettre en œuvre une telle méthode de production, dont la complexité sera encore bien plus grande que celle des centrales nucléaires actuelles, sous prétexte de besoins en électricité, alors que, aujourd'hui, une part importante de cette électricité sert à alimenter des pertes, me paraît parfaitement saugrenu.

Victor Lasserre écarquille ensuite ses yeux parce que, selon moi, l'exploitation modérée des seules énergies renouvelables permettrait, toujours selon moi, de disposer d'environ le tiers de l'énergie finale dont nous disposons aujourd'hui. Puis Victor Lasserre, les yeux écarquillés, commet une faute de raisonnement, car il conclut que l'application des propositions des initiatives va réduire des deux tiers la quantité d'énergie dont nous disposons. L'initiative sur l'énergie ne précise strictement rien quant à la quantité d'énergie dont nous disposerons dans le futur et j'ai suffisamment insisté dans l'article de «Domaine Public» sur le fait que l'on pourra disposer d'une quantité d'énergie plus ou moins grande que celle d'aujourd'hui même à partir des seules énergies renouvelables. Cela coûtera toujours moins cher que le nucléaire. Mais nous avons effectivement un

choix et l'initiative dit que la qualité de la vie devrait avoir priorité sur la production d'énergie, cette dernière n'étant pas un but en soi. Il est vrai que ma préférence personnelle va vers une consommation d'énergie faible car j'estime que je vis mieux en consommant moins, que le gaspillage n'améliore en rien mon confort, que bien des gadgets sont plus encombrants qu'utiles. Victor Lasserre manque peut-être un peu d'imagination. De toutes façons ce n'est pas à moi de décider la quantité d'énergie que la Suisse consommera demain et les initiatives laissent en fait le choix ouvert.

LA FIN DU PÉTROLE

Finalement, Victor Lasserre veut me faire annoncer la fin de l'automobile parce que j'ai dit: «Ce qui fera problème, c'est le maintien sur les routes des trois millions de véhicules privés qui circulent aujourd'hui en Suisse.» Il y a effectivement un problème à résoudre car, nucléaire ou non, le pétrole finira par disparaître. De plus ni le nucléaire de fission, ni celui de fusion ne peut quoi que ce soit pour nos voitures. On ne peut pas équiper une voiture privée d'un moteur atomique, ceci en vertu d'une physique des phénomènes contre laquelle ni Victor Lasserre ni moi-même ne pouvons rien. Comme je l'ai dit, il n'est à la limite pas impensable de maintenir les trois millions de véhicules sur nos routes avec les seules énergies renouvelables (l'alcool carburant et le biogaz sont déjà utilisés dans les voitures; mais pas l'énergie nucléaire...); mais je pense que cela fera problème parce que cela exigera que l'on y consacre beaucoup d'efforts et de grandes surfaces de cultures énergétiques.

L'AVENIR DE L'AUTOMOBILE

La question que je me pose, et je la trouve raisonnable, c'est si ces sacrifices en valent la peine. Je ne crois pas que la qualité de la vie soit améliorée par

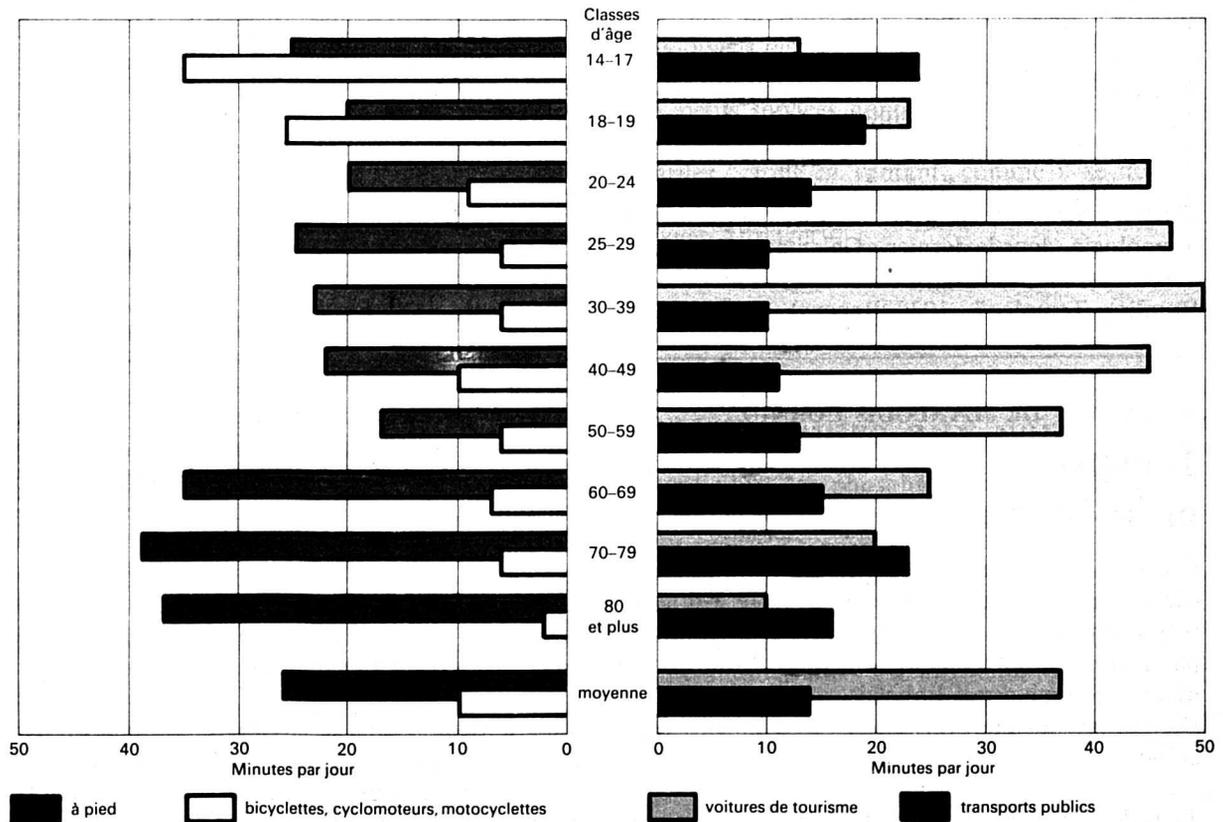
l'excès de trafic, excès qui finit par tuer la mobilité. Cette constatation ne permet pas de conclure que les initiatives que je soutiens soient antivoitures comme le voudrait Victor Lasserre et d'autres. Au contraire. Le meilleur moyen d'assurer un avenir

au trafic automobile est de faire ce que proposent les initiatives: faire en sorte qu'il ne devienne pas une nuisance insupportable et assurer son fonctionnement à long terme à l'aide de ressources renouvelables. **P. L.**

VROUM VROUM

Transports publics: le marché

Initiative(s) en faveur des transports publics. Favoriser ce mode de déplacement, c'est bien, même très bien, indispensable; mais séduire de nouveaux «usagers», savoir leur parler, ce serait encore mieux! A cet égard, les travaux de l'Office fédéral de la statistique et les données de l'enquête sur les ménages sont de véritables études de marché qu'il faudrait exploiter au plus vite. Voyez par exemple cette synthèse des modes de déplacement par tranches d'âges (trajets journaliers en minutes). A bon entendeur...



Notules à toute vitesse

J'ai proposé aux autorités de La Chaux-de-Fonds de construire un planétarium — même petit — digne de ce nom. Mais ça ne les intéresse absolument pas. Ce sont des idiots et que le diable les emporte.

J'ai, alors, consulté les cartes. Elles disent que la construction d'un planétarium irait fort bien à Yverdon-les-Bains ou à Estavayer, ou dans le coin. Pas à Lausanne, ni à Genève, qui sont des abominations.

Reste à espérer que les autorités de la région ne sont pas aussi idiotes qu'à La Chaux-de-Fonds. A première vue, un bon petit planétarium coûte une demi-douzaine de millions, soit à peine trente secondes d'autoroute à la vitesse TCS-ACS.

* * *

Excellent article de M. Jean Turnherr, à propos de cosmologie, dans le dernier «Galaxie», revue de la Société vaudoise d'astronomie (abonnement: R. Rumley, Temple 7, 1020 Renens). Cette revue,

L'esprit et la forme

D'accord, d'accord: je suis un vieux maître d'école, un pédant, et comme tel porté à donner trop d'importance à l'orthographe, à la forme, et pas assez à l'*esprit*, au fond, à la substantifique moelle, comme dirait Rabelais.

Des camarades me l'ont dit, très gentiment. *Mea culpa*.

Tout de même, lorsque la forme vient... déformer le message de l'esprit, c'est fâcheux.

malgré de nombreuses coquilles typographiques, est remarquable.

* * *

Vaste et mondiale campagne de bourrage de mou à propos des micro- et mini-ordinateurs. En fait, la quasi-totalité de ces machins ne sont bons qu'à ingurgiter et déurgiter des jeux complètement idiots. Je le sais: je me suis fait avoir comme un lapin.

* * *

L'Institut suisse de météorologie, à Zurich, a publié récemment, de la plume de M. B. Primault, une brochure intitulée «Comment faire soi-même une station météorologique». C'est très intéressant.

* * *

Juste encore une chose: la CEDRA n'est pas bête. Elle a parfaitement compris qu'un gros, qu'un énorme mensonge passe toujours beaucoup mieux qu'un petit.

Moi non plus, d'ailleurs, je ne dis jamais de petits mensonges. Que des gros.

C'est tout pour aujourd'hui. Bien le bonjour chez vous.

G. S.

Soit une circulaire du Département de l'intérieur vaudois, Service de la santé publique et de la planification sanitaire, OCA, c'est-à-dire Office cantonal antialcoolique, adressée apparemment à toutes les écoles de ce canton.

J'ai le plus grand respect pour le Département de l'intérieur; je vénère la Santé publique et je m'incline devant l'Office antialcoolique.

Mais je déplore que la circulaire en question dise exactement le contraire de ce qu'elle voudrait dire! La brochure qui accompagne la circulaire, m'apprend-on, «propose un éclairage moderne et objectif des divers aspects de cette probléma-

tique». Fort bien — quoique je ne comprends pas trop ce que veut dire «objectif» ni ce que veut dire «problématique». Mais la circulaire poursuit: «Elle fournit également d'utiles conseils pour éviter de boire sans risques...» En d'autres termes, elle m'indique comment boire en prenant des risques? C'est pourtant bien ce qui est écrit! Et à moins de supposer que l'auteur désire voir se multiplier les cirrhoses du foie (estimant sans doute que nous sommes trop nombreux ici-bas), on ne peut que lui conseiller d'apprendre un peu le français, et notamment l'emploi de la double négation.

*

Aimez-vous les petites annonces?

Par exemple dans le numéro de juin-juillet de *Trente Jours*:

Première annonce: «Dieu connaît vos problèmes! Lisez la Bible! Commencez par l'Evangile de Jean. Ecoutez Radio Evangile via Monte Carlo...» etc. Deuxième annonce, juste au-dessous de la première: «Une belle poitrine ferme. Emploi efficace et sûr...» etc.

J'aime bien cet équilibre tout classique entre le sacré et le profane, vous pas?

Mais le numéro de septembre est bien précieux, lui aussi, et vous offre un beau livre: «Comment faire l'amour à un homme» — un cadeau de Noël tout trouvé, si vous avez des adolescentes parmi vos enfants.

*

Au cas où vous n'en auriez pas — et maintenant je cesse de plaisanter — et que vous ayez tout de même des cadeaux à faire, que diriez-vous du 11^e roman (le *onzième*) d'Etienne Barilier, *La Créature*? Si comme moi vous avez beaucoup aimé son septième roman, *Le Chien Tristan*, et encore mieux son huitième, *Prague* (Prix Rambert), et non moins *Le Duel*, son neuvième roman, et... non moins? encore mieux? bref, je ne sais plus — son dixième roman, et beaucoup aussi cet essai philosophique paru ce printemps même et intitulé *Le Banquet* — qui ne me paraît pas indigne du *Banquet* de Platon — vous n'hésitez pas.

J. C.